

Question orale déposée par Jean BARTHOLIN, Violette AUBERGER et Pascale VIALLE-DUTEL
Pour le Groupe de la Gauche républicaine et citoyenne

Crédibiliser la force de notre Agenda 21 en engageant de réelles actions structurantes soutenant les transitions qu'impose l'exigence de développement durable !

Dans sa présentation de l'Agenda 21, le Département explique qu'il « est engagé depuis plusieurs années en faveur du développement durable de la Loire, pour favoriser son attractivité, répondant aux besoins de ses habitants et développant son territoire ». Le Département a une approche globale du développement durable, conscient que son action publique a des effets sur la société et l'environnement. Les actions de notre Institution doivent décliner cette logique, aux 3 piliers indissociables, mettant au premier plan la responsabilité de l'Humain d'assumer le devoir de solidarité au service d'un Bien Commun Social et Environnemental à partager entre les peuples et les générations. Mais pour autant, **il ne faudrait pas qu'avec ses « 32 projets emblématiques », notre Agenda 21 devienne un catalogue de belles intentions, joli support de communication... mais aux réalisations bien trop éparées !**

De récentes interventions internes à notre Assemblée ont exprimé cette crainte, tout en pointant des insuffisances. Aussi, **il nous semble nécessaire que des moyens spécifiques soient accordés à notre Agenda 21, ciblés sur des actions structurantes.** Trois thématiques nous semblent mériter cette prise en compte spécifique, relevant toutes des transitions difficiles que notre société et notre système « économique social », doivent assumer...et qu'il nous appartient d'impulser !

L'une des thématiques concerne la requalification énergétique des bâtiments. Évoquée dans les priorités de notre Agenda 21, la démarche partenariale annoncée pour faire avancer cette cause reste très embryonnaire. Pour le volet « logement des particuliers », le soutien départemental se rattache au PIG que nous animons, simple déclinaison départementale d'une démarche nationale, que notre collectivité a toutefois le mérite de décliner auprès de nos intercommunalités !

Mais les missions et champs d'action de notre collectivité justifient qu'elle soit vraiment « moteur » en la matière en impulsant une dynamique auprès des communes et intercommunalités pour cultiver ensemble l'exemplarité de la sobriété énergétique sur les bâtiments publics.....Cette exigence est précisément ciblée par notre Agenda 21 ! Certes, il est possible aux communes de faire appel à notre Institution pour un soutien dans la rénovation de leurs bâtiments publics, *via* notre dispositif « Enveloppe Territorialisée »...Mais **cette cause doit relever d'une action spécifique conduite au titre de notre Agenda 21 !** Pour ce faire, une opportunité, évoquée par une précédente QO, suscite notre implication : le SIEL met en place un fonds pour soutenir la rénovation énergétique des bâtiments publics. Il est du devoir de notre Collectivité de s'associer à cette démarche ! Nous voulons, ici, donner force à la réponse apportée à notre précédente QO : **un soutien significatif de notre Collectivité, formalisé dans le cadre de notre Convention de partenariat avec le SIEL, présenterait un double avantage** : offrant un effet levier pour faire avancer plus vite la sobriété de nos bâtiments publics, il concrétiserait cette exigence partenariale autour de dynamiques partagées selon notre agenda 21 pour « faire avancer la Loire » vers le cap du développement durable.

L'autre thématique réside dans l'éducation et l'accès au « Bien se Nourrir », ce qui suppose aussi de respecter le juste prix dû aux produits issus d'une agriculture durable de proximité. Ainsi, en renforçant la place des produits locaux-bio dans l'assiette des cantines scolaires et des EHPAD, notre collectivité encourage les pratiques agricoles soucieuses de respecter l'environnement et de renforcer la vie de nos espaces ruraux ; elle encourage parallèlement une « consommation citoyenne » respectant la vraie valeur des choses. Nous nous réjouissons de cette belle intention, mais force est de constater que nous sommes dans une situation antinomique difficile à gérer : la

tarification des prix de repas des cantines de nos collèges induit un prix du contenu de l'assiette qu'il est parfois difficile d'enrichir en produits locaux-bio au niveau souhaité. Nous sommes pris en tenaille entre 2 exigences : un prix du repas accessible à tous, un contenu de l'assiette soutenant l'agriculture locale...**Une vraie transition s'impose pour que notre société accepte et puisse payer le juste prix de la vraie valeur des choses si dévoyée au fil du temps,...et notamment des produits agricoles** qui ne représentent plus aujourd'hui que la portion congrue du budget alimentation des ménages. Pour que le juste prix des produits agricoles prévaut, notre Modèle Économico-Social devra évoluer en profondeur...et il appartient aux intentions de notre Agenda 21 d'y contribuer dans l'action...

La mise en place de plates formes à la bonne échelle pertinente de bassins de vie intégrant nos collèges et l'ARDAB permettrait déjà d'organiser une logistique autour d'un approvisionnement assuré des lieux de restauration collective, engageant dans un cadre quasi contractuel les agriculteurs à adapter leurs systèmes de production pour couvrir les besoins exprimés par la demande à un prix acceptable. L'expérience du département de la Drôme qui, comme 30 autres départements, décline la démarche nationale « AGRI LOCAL », dont l'association est partenaire de l'ADF pour le développement des circuits courts, pourrait nous inspirer ! Notre partenariat avec l'ARDAB doit donc déboucher sur cette action plus structurante. **De même, une réflexion doit être conduite sur la transition nécessaire pour atteindre le juste prix, et ne pas exclure la nécessité de soutenir le prix du contenu de l'assiette des restaurants scolaires de nos collèges durant une période transitoire.**

Enfin, **il nous semble totalement incongru que notre Agenda 21 puisse mettre en perspective le projet A45** à l'heure où les experts scientifiques tirent la sonnette d'alarme face au changement climatique. Qui plus est, cette infrastructure, arrivant dans un lieu déjà totalement congestionné, n'améliorera en rien la qualité de vie des habitants obligés de se rendre quotidiennement dans la métropole régionale...qui d'ailleurs ne veut pas de ce projet tel qu'il est, les alertes pollution y étant de plus en plus fréquentes ! Quant au rêve avancé par certains, relevant du mythe de la croissance infinie et partagée : **la récente étude conduite par France Stratégie a relevé que le bassin stéphanois ne profitait nullement de la croissance économique impulsée par la Métropole, subissant au contraire un effet de « pompe aspirante »** ... Nous avons déjà pointé du doigt cet effet de confortation du caractère « dortoir » de bassin stéphanois qui, comme l'expérience l'a montré ailleurs, serait amplifié par cette liaison, certes et heureusement, plus qu'hypothétique ! Il est donc temps que nous sortions de cette attitude quasi schizophrène, laissant entendre aussi que nous serions prêts à malmener un espace agricole et naturel si précieux pour rééquilibrer l'excès d'urbanisation alors que notre Agenda 21 met en avant notre souci, plutôt bien concrétisé par ailleurs, de protéger et valoriser nos espaces agricoles. Comment peut-on imaginer aussi pouvoir imposer aux collectivités du Rhône ce projet dont elles ne veulent pas, alors que nous prônons la nécessité du dialogue et le partenariat pour « insuffler des dynamiques partagées » ?

D'où cette 3^{ème} thématique : **une action sincère et volontaire s'impose ici pour améliorer le potentiel de mobilité durable, conforme aux intentions de notre Agenda 21 ! Notre collectivité doit donc engager une réflexion partagée avec les collectivités du Rhône, pour construire une alternative conforme aux exigences de notre temps!** Il est temps que nous quittions une posture sans issue et que nous libérions notre potentiel d'action et de réflexion pour engager la bonne utilisation de cette marge de manœuvre budgétaire qu'il était envisagé de concentrer sur un projet « chimère » !

Ainsi, Monsieur le Président, nous vous invitons vivement à prendre en considération cette approche du rôle que doit tenir notre Agenda 21 : loin de cette dérive qui le transformerait en simple outil de communication, il doit soutenir concrètement les actions structurantes que nous devons impulser pour que, dans notre département, puissent être assumées les nécessaires transitions capables de faire évoluer notre modèle économique-social. Les 3 priorités évoquées ici nous semblent répondre à cette exigence, sachant qu'en matière de moyens budgétaires, la solution est bien là ! Si nous avons virtuellement la capacité de soutenir à hauteur de 231 M€ un projet « chimérique », nous avons concrètement les moyens de soutenir ces transitions si nécessaires pour adapter notre modèle et cadre de vie à des exigences devenues incontournables.

Réponse à la question orale déposée par par Jean BARTHOLIN, Violette AUBERGER et
Pascale VIALLE-DUTEL pour le Groupe Gauche républicaine et citoyenne

**Crédibiliser la force de notre Agenda 21 en engageant de réelles actions structurantes
soutenant les transitions qu'impose l'exigence de développement durable !**

Collectivité de proximité et de solidarité, le Département de la Loire est engagé depuis plusieurs années en faveur du développement durable de la Loire, favorisant son attractivité, répondant aux besoins de ses habitants et développant son territoire.

Le Département a une approche globale du développement durable, conscient que son action publique a des effets sur la société et l'environnement.

À travers cet Agenda 21 renouvelé, nous avons voulu faciliter la lisibilité de l'action départementale, notamment à travers la présentation de 32 projets emblématiques.

Parce que la politique départementale est avant tout tournée vers les habitants et les usagers, chacun des projets est pensé et construit pour satisfaire en premier lieu leurs besoins et leurs attentes.

La vision globale que procure l'Agenda 21 favorise la mise en cohérence des projets et par-delà de l'ensemble des politiques départementales. Ce gage d'efficacité est primordial dans le contexte contraint d'aujourd'hui.

Enfin la transversalité, « marque de fabrique » de l'Agenda 21 de la Loire et outil de performance de notre collectivité, permet de répondre à la complexité des enjeux du territoire et ses habitants.

Ainsi, par une mobilisation de chacun et une gestion responsable de nos ressources, nous nous engageons à une mise en œuvre de l'Agenda 21 efficace et performante.

Une première année de mise en œuvre :

Renouvelé par l'Assemblée départementale en novembre 2016, l'Agenda 21 a vécu sa première année de mise en œuvre.

La majorité des projets avance conformément au calendrier. Le lancement des projets nécessite toutefois des phases de réflexion (diagnostic, scénario) avant de rentrer dans une phase plus opérationnelle. Ce temps nécessaire aux projets n'obère en rien leur opérationnalité.

Ainsi comme cela a été présenté lors du Comité de pilotage du 20 septembre dernier, **près de 2/3 des projets avancent à un rythme satisfaisant.**

La mobilisation et le travail des élus référents et des pilotes de projet prouvent que la mise en œuvre de l'Agenda 21 va delà de seules intentions, dans l'ambition des projets et le décloisonnement des politiques publiques.

De plus, l'opérationnalité des projets est mesurée par le tableau de bord de l'Agenda 21 qui est:

- un ensemble d'indicateurs permettant de suivre et d'évaluer un projet,
- un support d'information et de sensibilisation,
- Un outil d'aide à la décision.

53 indicateurs de suivi des projets Agenda 21 ont été, à ce jour, renseignés et analysés.

Requalification énergétique des bâtiments :

- Logement des particuliers : Une démarche d'évaluation, puis de structuration de la politique départementale du Logement et de l'Habitat sera conduite dans le cadre du projet Agenda 21 « *Adapter la politique Logement et Habitat du Département* ». Ce projet vise à structurer à l'horizon 2019 une stratégie départementale renouvelée en matière de Logement et Habitat renforçant l'efficacité, la lisibilité et l'efficience de son action.
- Bâtiments publics : Le projet « *être exemplaire dans la prise en compte des enjeux climatiques et environnementaux* » vise à poursuivre et renforcer la mise en place d'actions responsables et exemplaires en matière d'environnement et de climat. La consommation énergétique des bâtiments départementaux en est une composante.

Agriculture durable de qualité :

- Le projet Agenda 21 « *Développer une alimentation responsable et de qualité en soutenant une agriculture durable* » permet de soutenir l'introduction de produits bio et locaux en restauration collective (38 collèges, 6 établissements sociaux et médico-sociaux pilotes)
- Pour les plateformes, il existe celle de « Bio A Pro » à Brignais (69) qui s'approvisionne et livre des produits Bio sur les 2 départements Loire et Rhône, elle est utilisée par les collèges et une partie des Établissements Sociaux et Médico Sociaux Ligériens. Une réflexion est menée par la chambre d'agriculture pour la mise en place d'une autre plateforme.